

Le Conseil Communautaire de Billom Communauté s'est réuni le 23 octobre 2023 à salle des fêtes de Chauriat sous la présidence de Gérard GUILLAUME, président. Les délibérations suivantes ont été approuvées :

N°73	GEMAPI	Contrat territorial des Couzes au Livradois	Approuvé à l'unanimité
------	--------	---	------------------------

L'Agglo Pays d'Issoire (API) porte le Contrat Territorial (CT) des Couzes au Livradois qui inclut d'une part les cours d'eau suivants : Ailloux, Eau-Mère, Cé, Couze Chambon, Couze Pavin et d'autre part les têtes de bassin de la plupart d'entre eux. Pour mettre en œuvre ce CT, une convention de partenariat a été établie entre API et les intercommunalités compétentes concernées à savoir : Ambert Livradois-Forez, Auzon Communauté, Massif du Sancy et Billom Communauté ainsi que le Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon avec pour objet de fixer les modalités de collaboration et de participation entre les différents partenaires concernés en fonction de l'importance territoriale de chacun.

Le territoire concerné par ce contrat représente au total 8 bassins versants divisés en 18 masses d'eau, à savoir 13 de type cours d'eau et 5 de type plan d'eau.

Billom Communauté est touchée par une partie de la masse d'eau de l'Ailloux appartenant au bassin versant de l'Eau-Mère, sur les communes de St-Julien-de-Coppel et Isserteaux, pour une surface de 17,6 km<sup>2</sup> ce qui représente 1,5 % du territoire total du CT.

L'objectif de ce CT s'inscrit dans le contexte général de la directive-cadre sur l'eau (DCE) à savoir la reconquête de la qualité des milieux aquatiques en les préservant et les restaurant. Afin de répondre à cet objectif, une stratégie et un programme d'actions ont été définis par thématique. Les actions du CT porteront sur les volets suivants : l'agro-environnement ; la ressource en eau ; les zones humides ; les lacs ; les cours d'eau ; le transversal (suivis, foncier, animation, communication, sensibilisation) et l'assainissement (programme associé).

Un comité de pilotage (référents titulaire Daniel Salles et Maurice Deschamps, suppléant) et un comité technique assureront le suivi de la mise en œuvre d'un programme d'actions estimé à 9 164 117 € sur 6 ans dont un reste à charge pour les 3 premières années de 6 133 € pour Billom Communauté.

N°74	Transitions	Solaire Dôme : fonds de concours	Approuvé à l'unanimité
------	-------------	----------------------------------	------------------------

En 2022/2023, un groupement de commandes a permis d'engager une première série de travaux pour des installations photovoltaïques sur les toitures de bâtiments publics. C'est ainsi que des projets sont en cours ou à venir : au multi-accueil des Pitchouns à Chignat (Billom Co), sur le groupe scolaire et les vestiaires du club house (Beauregard-l'Evêque), sur le bâtiment principal du camping (Billom), au foyer culturel (Bouzel), à la salle polyvalente (Fayet-le-Château), au presbytère (Montmorin), sur des logements communaux (St-Julien-de-Coppel) et aux groupe scolaire et gymnase (Vertaizon).

Tous ces projets vont bénéficier d'une subvention de 5 000 € du Conseil département non reconduite en 2024. L'assemblée décide donc de créer un fonds de concours intercommunal aux mêmes conditions que le Cd à savoir 5 000 € par commune, pour un seul projet à condition de ne pas avoir bénéficié de celle du Département en 2023.

N°75	Habitat	Demande de subvention à l'ANAH	Approuvé à l'unanimité
------	---------	--------------------------------	------------------------

Dans l'étude pré-opérationnelle préalable à la mise en œuvre de la deuxième OPAH, les élus avaient fait remonter un besoin accompagnement sur des démarches pro-actives relatives à des immeubles prioritaires sur les secteurs renforcés que sont Billom, Dallet, Pérignat-ès-Allier, St-Dier et Vertaizon.

Après recensement sur ces cinq communes, il a été identifié un certain nombre de biens pour lesquels Billom Communauté souhaite une intervention de son opérateur -conformément au marché signé avec lui - en vu de remettre sur le marché un maximum de logements. Cette procédure peut être financée par l'ANAH.

L'assemblée autorise le président à déposer une demande de subvention de 13 572 € correspondant à 50 % de la dépense estimée à 27 144 € HT.

N°76	Habitat	Remboursement des communes sur l'action sur les immeubles prioritaires	Approuvé à l'unanimité
------	---------	--	------------------------

Dans le cadre de l'action qui sera prochainement mise en place sur la mobilisation des propriétaires d'immeubles vacants et/ou insalubres – et identifiés comme prioritaires pour créer du logement sur les secteurs prioritaires, l'assemblée valide un remboursement des communes via une diminution des attributions de compensation.

N°77	Habitat	Permis de louer	Approuvé à l'unanimité
------	---------	-----------------	------------------------

L'assemblée valide le principe d'instauration du permis de louer sur un secteur de Billom. Le périmètre sera prochainement défini aux regards des enjeux et de l'étude pré-opérationnelle réalisée en 2021-2022. Cette procédure permise par les lois ALUR et ELAN est déjà en vigueur sur des communes de Thiers Dore et Montagne. L'objectif est d'avoir une phase expérimentale durant 12 mois et, après bilan, soit de confirmer ce permis sur le même secteur, de définir d'autres secteurs sur la même commune voire d'autres communes, ou de le supprimer. Le périmètre et les modalités de mise en œuvre et de suivi seront définis lors d'une prochaine séance.

N°78	Ressources humaines	Contrat prévoyance	Approuvé à l'unanimité
------	---------------------	--------------------	------------------------

L'assemblée mandate le Centre de gestion de la fonction publique territoriale pour qu'il procède à la négociation avec les organisations syndicales représentatives en vue de conclure un accord collectif adapté aux besoins des collectivités mandataires dans le domaine de la protection sociale complémentaire et plus spécifiquement sur la garantie prévoyance.

N°79	Administration	Convention de partenariat avec le SIVOS	Approuvé à l'unanimité
------	----------------	---	------------------------

L'assemblée valide l'avenant n°1 à la convention de partenariat entre Billom Communauté et le SIVOS de la Région de Billom relatif à une mise à jour de l'article 4 concernant l'utilisation de la grande salle de réunion et rajoute un article sur le paiement de l'assurance.

Fait à Billom le 24 octobre 2023

Gérard Guillaume

Président

Billom Communauté  
35 avenue de la gare  
63160 BILLOM